

Montréal, le 20 novembre 2015

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Dominique Neuman
Avocat
1535, rue Sherbrooke Ouest
Rez-de-chaussée, local Kwavnick
Montréal (Québec) H3G 1L7

**OBJET : Demande de modifications comptables réglementaires
relatives au passage aux PCGR [principes comptables
généralement reconnus] des États-Unis
(Dossier R-3940-2015)**

Cher confrère,

Veillez trouver ci-joint la demande de renseignements n^o 1 que la Régie adresse à SÉ-AQLPA dans le cadre du dossier mentionné en titre.

Conformément à la décision D-2015-175, les réponses à cette demande devront être transmises à la Régie **au plus tard le 25 novembre 2015 à 12 h.**

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

p. j.